

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2026 10

**DE LA COMMUNE DE GABRE**

**Nombres de membres**

**Séance du 7 avril 2026**

En exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 11  
Nombre de procuration : 1  
Votes pour : 11  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FOURNIÉ Arièle, maire

Etaient Présents : BALANSA Jean Louis, BALANSA Sarah, BORDIN Fabrice, DEJEAN Jean Paul, FLORES LUDENA Armony, FOURNIÉ Robert, LAFFONT Jacqueline, PAGÈS Nelly, SOUBIES Sébastien.

Etait excusée : JOUVE MIANNAY Maé

Etait absent :

Procuration : JOUVE MIANNAY Maé a donné procuration à FOURNIE Arièle

Secrétaire de séance : FOURNIÉ Robert

Date de convocation :

01 avril 2026

Date d'affichage :

01 avril 2026

\*\*\*\*\*

**VOTE DES TAXES LOCALES 2026**

\*\*\*\*\*

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales pour l'année 2026 afin d'élaborer le budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026.

Vote du Conseil Municipal :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------	------------	----------------	-----------------

- Les taux applicables en 2026 seront donc
- Taxe Foncière (bâti) : 26.31 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 43.90 %
- Taxe d'Habitation RS 9.23 %

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus

FOURNIÉ Robert  
Secrétaire de séance

**REÇU**

16 AVR. 2026

LA SOUS-PREFECTURE  
DE ST-GIRONS

FOURNIÉ Arièle  
Maire de Gabre



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le 16 avril 2026  
Après dépôt en Sous-Préfecture le 16 avril 2026 Après publication ou notification le 16 avril 2026